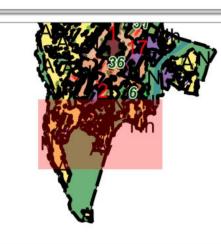




Plan Local d'Urbanisme

Pièce 5.1 : Plan de zonage Planche 1/7

Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Belley Aménagement d'un centre aquatique communautaire dans le secteur "en Pierre Longue" Dossier soumis à l'enquête publique



ECHELLE: 1/2500

ECENDE

LEGENDE -- Limite de zone

99- Sièges d'exploitation agricoles Règle de réciprocité à respecter
 ZONES URBAINES MIXTES
 UA1 : Zone mixte correspondant au centre historique

UA2 : Zone mixte correspondant au centre historique

UA3 : Zone mixte correspondant au centre historique

UC : Zones mixtes péricentrales à dominante d'habitat

UD : Zones mixtes périphériques à dominante d'habitat individuel

UD : Zones mixtes pericentrales à dominante d'habitat

UD : Zones mixtes périphériques à dominante d'habitat individuel

UH : Zones mixtes correspondant aux hameaux de la commune

UHp : Hameaux présentant un caractère patrimonial

UXb : Zones d'activités

ZONES A URBANISER

1AUE: Zones à vocation d'équipement public
 1AUX: Zones à vocation d'activités: 3 secteurs 1AUXa, 1AUXb et 1AUxh
 2AUL: Réserve foncière à vocation de loisirs
 ZONES AGRICOLES

1AUC : Zones à vocation d'habitat

A : Zones agricoles

Zones Av : zones agricoles classées en AOC

ZONES NATURELLES

PRESCRIPTION

05 - Emplacement réservé

N : Zones naturelles

Np : Zone destinée à l'exploitation et la protection d'un captage d'eau de source

Nv : Zone d'acceuil des gens du voyage

Nh: Zonage correspondant aux constructions isolées
 ORIENTATION D'AM2NAGEMENT ET DE PROGRAMMATION
 Secteur faisant l'objet d'orientations d'aménagements et de programmation au titre du L 123-1-4 du CU.

XX 07-00 - Elément protégé au titre du L 123-1-5-7 du CU

99- Périmètre commercial défini au titre du L 123-5-7° bis du CU

Données DGFIP (2019)

Edition du 24-12-2019
Référence du dossier : 2019_005

Réference plan :

